

Expulsée de son logement social - 17/01/2012

Marcinelle -

En quelques années, elle avait accumulé les arriérés de loyers à l'égard du propriétaire, le Foyer marcinellois.

Jusqu'à hier matin, Michèle habitait dans un bloc d'appartements de la Cité Parc à Marcinelle. Elle a été délogée, lundi matin, de son domicile par un huissier accompagné de deux policiers : elle ne s'était pas acquittée des dettes qu'elle avait accumulées à l'égard du propriétaire, en l'occurrence le Foyer marcinellois.



Les travailleurs de la société de logements sociaux lui ont remis juste avant son départ les courriers censés l'avertir de son expulsion prochaine. Ils n'avaient jamais été ouverts, ils étaient restés dans sa boîte aux lettres dont l'ouverture était grippée, selon Germain Mugemangango, le chef de file du PTB à Charleroi. Il connaissait la dame. Elle avait un jour frappé à la porte de la Maison médicale de Marcinelle.

« Depuis quelques semaines, on tentait de lui venir en aide, affirme Germain Mugemangango. De servir en quelque sorte d'intermédiaire entre la société et la locataire pour laquelle le bruit d'une expulsion prochaine avait circulé. »

En 2010, la dame avait une première fois échappé à l'intervention de l'huissier. Un accord avait été négocié entre elle et la société. Elle avait emménagé dans un logement plus petit au loyer inférieur. De constants problèmes de gestion ne lui ont pas permis de le respecter davantage que le contrat initial.

« L'expulsion n'est pas une fin en soi bien sûr, affirme Fabrice Jacquemin, le directeur gérant du Foyer marcinellois. Parfois, on ne peut pas y couper quand les autres solutions envisagées ne donnent rien. Le loyer devrait être une priorité par rapport aux autres dépenses. Les sommes correspondantes devraient ainsi pouvoir être prélevées en premier. Cela permettrait d'éviter bien des situations douloureuses. »

Germain Mugemangango en espérait tout de même un peu plus de la part du Foyer marcinellois. Qu'il étende par exemple son suivi social jusqu'à, pourquoi pas, proposer à la locataire une solution d'administration provisoire qui aurait permis d'éviter le pire.

« La gestion doit être plus personnalisée, affirme-t-il. Avec davantage de dialogue, on aurait sans doute pu s'apercevoir que cette dame avait de gros problèmes pour organiser ses dépenses. La question, c'est aussi de savoir ce qui existe après la perte d'un logement social. Ou va-t-on quand on en est expulsé ? Qu'est ce qui est prévu ? » | M.C.